

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 3 juillet 2018 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Pierre Lagacé, maire de Saint-Ulric
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Denis Santerre, préfet et maire de Baie-des-Sables. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Rapport de consultation sectorielle tenue le 29 mai 2018 – Atelier de réflexion La Matanie 2030
 4. Demandes de dons et commandites
 5. PDC volet local 2017-2018 – projet "Développement du parc et sécurité au lac" de l'Association du lac du Portage de Sainte-Paule
 6. PDC volet local 2018-2019 – projet "Approvisionnement en eau (patinoire, serre et jardin" du Comité des loisirs Les P'tits Léandre / projet "Nouveau sentier Grotte des fées 2018" de la Corpo de développement de Saint-Léandre
 7. Rallye intermunicipal : Connais-tu ton voisin?
 8. GRH
 - 8.1 COSMOSS – renouvellement contrats de travail de mesdames Martine Yelle, Julie Gagné et Cécile Régazzi
 - 8.2 Entériner l'embauche de madame Alexane Corbin au poste étudiant d'adjointe au secrétariat et à la réception
 9. Politique familiale – Comité de suivi pour la MRC de La Matanie
 10. Journée de La Matanie à la Maison des Régions, le 7 novembre 2018 à Montréal
 11. Projet "Incubateur d'entreprises agricoles" du MAPAQ – suivi et vérification de l'intérêt des MRC
 12. Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est-du-Québec (CAUREQ)
 - 12.1 Représentant de la MRC de La Matanie au conseil d'administration du CAUREQ
 - 12.2 Représentants de la MRC de La Matanie au comité de gestion incendie du CAUREQ
 13. Modification du calendrier des séances 2018 du Conseil de la MRC
 14. Varia
 15. Période de questions
 16. Fermeture de la séance
-

RÉSOLUTION 380-07-18

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

Dépôt du Rapport de consultation sectorielle tenue le 29 mai 2018 – Atelier de réflexion La Matanie 2030
--

RÉSOLUTION 381-07-18

DONS ET COMMANDITES – ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 310-06-18

CONSIDÉRANT la résolution numéro 310-06-18 acceptant de verser une aide financière à Événement PHOS pour son projet "Accessibilité au public (site endommagé en mars 2018)" à partir du budget de la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale*, volet Partenariat, sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur n'est pas en mesure d'accomplir son projet de réparations du site d'accès au public et qu'il y a lieu de rendre à nouveau disponible la somme qui avait été accordée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'annuler la résolution numéro 310-06-18 et de rendre disponible la somme non utilisée au budget de la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale*, volet Partenariat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 382-07-18

PDC VOLET LOCAL 2017-2018 – PROJET "DÉVELOPPEMENT DU PARC ET SÉCURITÉ AU LAC" DE L'ASSOCIATION DU LAC DU PORTAGE DE SAINTE-PAULE – AUTORISATION DE VERSER 3 850 \$

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-05.112 de la municipalité de Sainte-Paule demandant une partie de l'aide financière (maximum de 6 400 \$) dans le cadre du Programme de développement des communautés (PDC) volet local 2017-2018, soit **3 850 \$** pour le projet « Développement du parc et sécurité au lac » de l'Association du Lac du Portage de Sainte-Paule;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le versement du montant de **3 850 \$** à l'Association du Lac du Portage dans le cadre du Programme de développement des communautés, volet local, pour l'année 2017-2018, afin de permettre la réalisation du projet « Développement du parc et sécurité au lac »;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 383-07-18

PDC VOLET LOCAL 2018-2019 – PROJETS "APPROVISIONNEMENT EN EAU" DU COMITÉ DES LOISIRS LES P'TITS LÉANDRE / "NOUVEAU SENTIER GROTTÉ DES FÉES 2018" DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-LÉANDRE – AUTORISATION DE VERSER 3 120 \$

CONSIDÉRANT la résolution numéro 1806-05 de la municipalité de Saint-Léandre demandant une partie de l'aide financière (maximum de 6 400 \$) dans le cadre du Programme de développement des communautés (PDC) volet local 2018-2019, soit **1 520 \$** pour le projet « Approvisionnement en eau (patinoire, serre et jardin) » du Comité des loisirs Les P'tits Léandre, **1 600 \$** pour le projet « Nouveau sentier Grotte des fées 2018 » et **1 280 \$** pour le projet « Journal La Fenêtre » de la Corporation de développement local de Saint-Léandre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le versement des montants de **1 520 \$** au Comité des loisirs Les P'tits Léandre et **1 600 \$** à la Corporation de développement local de Saint-Léandre dans le cadre du Programme de développement des communautés, volet local, pour l'année 2018-2019, afin de permettre la réalisation des projets « Approvisionnement en eau (patinoire, serre et jardin) » et « Nouveau sentier Grotte des fées 2018 », soit un total de 3 120 \$;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 384-07-18

RALLYE INTERMUNICIPAL : CONNAIS-TU TON VOISIN?

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière de la Table en loisir de La Matanie, regroupement volontaire de représentants des comités de loisirs (ou de développement) de l'ensemble des municipalités de la MRC, afin d'organiser une activité qui vise à la fois à faire connaître les municipalités rurales et à créer un nouvel événement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC, le CISSS et l'URLS accompagnent cette table de concertation dans la mise en œuvre de projets intermunicipaux;

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière Table en loisir de La Matanie, les membres ont décidé d'organiser la toute première édition du "Rallye intermunicipal : Connais-tu ton voisin?";

CONSIDÉRANT QU'ayant comme objectif de faire connaître les municipalités rurales de La Matanie aux autres, ce rallye intermunicipal se veut familial et rassembleur et sera organisé en deux temps, l'un se déroulera dans l'est et l'autre dans l'ouest, les dimanches 9 septembre et 16 septembre 2018;

CONSIDÉRANT la collaboration avec le SANAM et PAJ permettant de rejoindre les nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités et la ville de Matane seront sollicitées pour une contribution financière à l'activité "Connais-tu ton voisin?";

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées par le service de développement économique de la MRC en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser, à la Table des loisirs de La Matanie, une commandite de 1 000 \$ à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale*, volet Partenariat, en contrepartie d'une visibilité pour la MRC (logo sur 50 affiches et 1 500 dépliant);

QUE madame Nadine Turcotte, conseillère en développement rural de la MRC et responsable de la Table de concertation, sera responsable des demandes d'aide financière aux municipalités, de la coordination et du suivi de l'événement en collaboration avec madame Julie Lussier, organisatrice communautaire au CISSS;

QUE la MRC de La Matanie agisse à titre de fiduciaire de l'événement;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 385-07-18

COSMOSS – RENOUELEMENT CONTRATS DE TRAVAIL – M^{ME} MARTINE YELLE (COORDONNATRICE) / M^{ME} JULIE GAGNÉ (AGENTE DE CONCERTATION) / M^{ME} CÉCILE RÉGAZZI (ACCOMPAGNATRICE DE LA DÉMARCHE DE COHÉSION)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire de la démarche COSMOSS depuis le début et fiduciaire depuis le 1^{er} avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'embauche et les conditions de travail du personnel relevant de la démarche COSMOSS sont établies avec le Comité local de coordination COSMOSS (CLC) et que les contrats d'embauche sont établis en fonction de ces paramètres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC à titre de fiduciaire appliquera les modalités établies;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de conclure une lettre d'entente avec le SCFP pour établir que le personnel découlant de la démarche COSMOSS ne soit pas assujéti à toutes les modalités de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement du contrat de travail, à compter du 1^{er} juillet 2018, de madame Martine Yelle à titre de coordonnatrice de la démarche COSMOSS dans la MRC de La Matanie;

D'autoriser le renouvellement du contrat de travail, à compter du 1^{er} juillet 2018, de madame Julie Gagné à titre d'agente de concertation de la démarche COSMOSS dans la MRC de La Matanie;

D'autoriser le renouvellement du contrat de travail, à compter du 1^{er} juillet 2018, de madame Cécile Régazzi à titre d'accompagnatrice de la démarche de cohésion COSMOSS dans la MRC de La Matanie;

QUE le préfet, monsieur Denis Santerre, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les lettres d'entente avec le SCFP section locale 4602

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les contrats de travail de mesdames Martine Yelle, Julie Gagné et Cécile Régazzi pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 386-07-18

ENTÉRINER L'EMBAUCHE AU POSTE ÉTUDIANT D'ADJOINTE AU SECRÉTARIAT ET À LA RÉCEPTION

CONSIDÉRANT la possibilité d'embaucher des étudiants pour l'été 2018 pour leur permettre d'acquérir une expérience de travail et d'apporter un support à la réception et au secrétariat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de madame Alexane Corbin au poste étudiant d'adjointe au secrétariat et à la réception selon les balises de la convention collective pour la période estivale 2018.

ADOPTÉE

GRH

Les membres du comité administratif et la directrice générale échangent sur les besoins en ressources humaines, notamment pour le service de développement économique, et des ressources financières disponibles. Les membres du comité conviennent de poursuivre la réflexion sur la structure organisationnelle lors de la prochaine rencontre du comité et de suspendre la procédure de remplacement du poste vacant.

Politique familiale municipale – Comité de suivi pour la MRC de La Matanie
– sujet reporté à la séance extraordinaire du 11 juillet 2018.

RÉSOLUTION 387-07-18

JOURNÉE DE LA MATANIE À LA MAISON DES RÉGIONS, LE 7 NOVEMBRE 2018 À MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QU'inaugurée le 8 septembre 2017, la Maison des Régions est un lieu de rassemblement où les gens d'affaires du Québec se rencontrent, échangent et développent des liens d'affaires forts et durables, qu'elle se veut inclusive et favorise toutes sortes de rencontres d'affaires, tout en demeurant accessible au public;

CONSIDÉRANT QUE ces liens d'affaires contribuent à établir une relation nouvelle entre Montréal et les régions du Québec, un partenariat incontournable puisque l'économie de Montréal est complémentaire à celle des régions et vice-versa;

CONSIDÉRANT QU'avec 50 % du PIB du Québec, la Métropole doit jouer un rôle de tremplin, de locomotive et de facilitateur pour le développement économique des régions et le développement de nouveaux marchés;

CONSIDÉRANT QUE c'est dans ce contexte que la Maison des Régions (MdR) a été créée afin d'offrir aux régions un accès renouvelé à la Métropole, être la vitrine des régions, étant située en plein cœur du Quartier des affaires, à côté du Quartier international, du Quartier de l'innovation et du Quartier des spectacles, elle est le point de chute idéal pour accueillir les entrepreneurs des régions et promouvoir leur créativité et faciliter les partenariats entre les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane et la MRC de La Matanie, ainsi que des partenaires économiques, souhaitent organiser la tenue d'une *Journée de La Matanie* à la Maison des Régions, le 7 novembre 2018, et qu'à ces fins la réservation des locaux a été faite par le biais du service des communications de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif accepte la participation de la MRC à la *Journée de La Matanie* à la Maison des Régions, le 7 novembre 2018 à Montréal, et qu'à ces fins le comité administratif mandate le préfet et la direction générale à participer à l'organisation de l'événement avec les partenaires et faire rapport des besoins en ressources.

ADOPTÉE

Projet "Incubateur d'entreprises agricoles" du MAPAQ – suivi et vérification de l'intérêt des MRC – sujet reporté à la séance extraordinaire du 11 juillet 2018.

RÉSOLUTION 388-07-18

REPRÉSENTANTS DE LA MRC DE LA MATANIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE D'APPELS D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC (CAUREQ)

CONSIDÉRANT QUE chaque MRC a le loisir de nommer un représentant au sein du conseil d'administration (CA) du CAUREQ, afin de participer aux prises de décisions lors de la tenue des rencontres du CA (environ quatre rencontres par année);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer le représentant du Conseil de la MRC de La Matanie au sein du conseil d'administration du CAUREQ et l'information à l'effet qu'il ne peut y avoir de substitut pour un poste au CA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme, soit nommé représentant de la MRC de La Matanie au sein du conseil d'administration du CAUREQ.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 389-07-18

CENTRE D'APPELS D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC (CAUREQ) – REPRÉSENTANTS DE LA MRC DE LA MATANIE AU SEIN DU COMITÉ DE GESTION INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE chaque MRC a le loisir annuellement de nommer un représentant ou de reconduire le mandataire au sein du comité de gestion incendie du Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) et, en cas d'absence, un substitut :

CONSIDÉRANT QUE les buts du comité de gestion incendie sont :

- développer une concertation sur le territoire couvert par le CAUREQ;
- informer les élus municipaux de l'évolution des dossiers associés à la répartition incendie;
- établir des orientations en matière incendie;
- se doter de protocoles, de priorités d'appel, d'uniformisation de procédures, etc. qui soient adéquats;
- solutionner des problématiques rencontrées entre les services incendie et la centrale;
- établir des critères de performance et de qualité en regard de la *Loi sur la sécurité incendie*;
- se doter d'un mécanisme d'application terrain connu et accepté de tous;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Dugré, directeur du Service de sécurité incendie de la ville de Matane, agissait à titre de représentant de la MRC de La Matanie au sein du comité de gestion incendie du CAUREQ et que monsieur Jimmy Marceau, directeur du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, agissait à titre de représentant substitut;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil avaient convenu d'alterner annuellement le mandat de représentation entre ces deux personnes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

DE mandater monsieur Jimmy Marceau, directeur du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, à titre de représentant de la MRC de La Matanie au sein du comité de gestion incendie du CAUREQ, pour un an à compter du 4 juillet 2018;

QUE monsieur Pierre Dugré, directeur du Service de sécurité incendie de la ville de Matane, agisse à titre de représentant substitut, pour un an à compter du 4 juillet 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 390-07-18

MODIFICATION DU CALENDRIER 2018 AFIN DE CHANGER DES DATES DE SÉANCES

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le Conseil a établi par la résolution numéro 666-11-17, avant le début de l'année civile 2018, le calendrier de ses séances ordinaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale à l'effet qu'il serait souhaitable de modifier certaines dates de rencontres tenant compte des nombreux dossiers et des suivis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

DE modifier la date de la séance du Conseil de septembre, d'ajouter une séance du comité administratif et de changer l'heure de la séance du 4 septembre pour 9 h 00 au calendrier 2018;

D'adopter le calendrier 2018 modifié :

Séances ordinaire du Conseil et du comité administratif de la MRC de La Matanie Année 2018	
Conseil de la MRC	Comité administratif
<p>« Les séances ordinaires* du Conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie, pour l'année 2018, seront tenues le 3^e mercredi des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, août, septembre et octobre, ainsi que le 4^e mercredi du mois de novembre, à compter de 20 h 00, en la salle "Rivière-Bonjour" au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane. »</p>	<p>« Les séances ordinaires du comité administratif de la municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie, pour l'année 2018, seront tenues à 13 h 30, en la salle "Le Fleuve" de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane. »</p>
17 janvier 2018	6 février 2018
21 février 2018	6 mars 2018
21 mars 2018	3 avril 2018
18 avril 2018	1 ^{er} mai 2018
16 mai 2018	5 juin 2018
20 juin 2018	3 juillet 2018
15 août 2018	28 août 2018
26 septembre 2018	4 septembre 2018 (9h)
17 octobre 2018	2 octobre 2018
28 novembre 2018	6 novembre 2018
	4 décembre 2018

* Si les conditions climatiques empêchent la tenue de la séance ordinaire celle-ci est reportée au mercredi suivant même heure même lieu.

ADOPTÉE

VARIA

- a) Demande de rencontre du SRSI (fin août)
- b) Demande d'exclusion du territoire agricole de la ville de Matane (immeuble d'entreposage) – remplacement de la résolution numéro 318-06-18

Demande de rencontre du SRSI (fin août)

Il est convenu de vérifier avec le directeur du SRSI pour organiser une rencontre du comité de gestion dans la semaine du 27 août 2018, si possible.

RÉSOLUTION 391-07-18

DEMANDE D'EXCLUSION DU TERRITOIRE AGRICOLE DE LA VILLE DE MATANE (IMMEUBLE D'ENTREPOSAGE)

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane souhaite procéder à une demande d'exclusion afin de faciliter la vente et le changement d'usage d'un immeuble (lot numéro 3 380 316, cadastre du Québec) situé en partie dans la zone agricole permanente et dans le périmètre urbain de la ville de Matane (zone blanche);

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est utilisé comme entrepôt et a été construit en 1979;

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite exclure de la zone agricole permanente un secteur d'environ 1 500 m² lequel n'est pas cultivé, sans aucun potentiel agricole et déjà utilisé à des fins non agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le site visé est constitué d'un bâtiment et d'une aire gravelée, lesquels font partie d'un secteur appartenant à la classe 3 de l'inventaire des terres du Canada;

CONSIDÉRANT QU'au nord, les lots avoisinants ont des vocations résidentielles et d'entreposage et, qu'au sud, ils sont cultivés;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'élevage la plus rapprochée (\pm 150 m) ne sera pas affectée par l'agrandissement souhaité du périmètre d'urbanisation malgré sa proximité;

CONSIDÉRANT QUE pour les motifs susmentionnés, l'agrandissement du périmètre d'urbanisation n'entraînera pas de conséquences négatives sur le développement des activités agricoles des lots avoisinants, notamment en lien avec la gestion des odeurs et l'établissement des productions animales;

CONSIDÉRANT QUE le seul impact anticipé en lien avec l'épandage des engrais de ferme vise une faible superficie et est jugé mineur car l'utilisation du fumier incorporé en moins de 24 heures ne fait pas l'objet de restrictions (distances et calendrier);

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas lieu de rechercher de sites alternatifs car l'activité concernée est existante et vise à régulariser une situation relative à un bâtiment empiétant partiellement dans la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE le secteur visé est déjà hétérogène avec la présence du périmètre d'urbanisation de Matane;

CONSIDÉRANT QUE le projet n’aura aucun impact sur les ressources en eau et en sol nécessaires aux besoins de l’agriculture locale et régionale, notamment en raison de la présence des réseaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise une partie d’unité foncière de faible superficie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la demande de la ville de Matane émise par le Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l’unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la MRC de La Matanie recommande à la CPTAQ d’approuver la demande d’exclusion de la ville de Matane;

D’effectuer, advenant une décision favorable de la Commission, la nécessaire modification du schéma d’aménagement et de développement de la MRC de La Matanie;

DE remplacer la résolution numéro 318-06-18.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 392-07-18

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l’unanimité fermer la séance. Il est 15 h 55.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet
Denis Santerre

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line ROSS, M.B.A.

Je, soussigné, Denis Santerre, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
Denis Santerre*